Compte-rendu du CSASD 12 mars 2024

Le Sgen CFDT a voté contre le projet de carte scolaire lors de l'instance du 12 mars 2024. Avec une balance négative des postes (84 fermetures contre 48 ouvertures), il était impossible d'accepter le projet en l'état. Retrouvez notre déclaration liminaire en bas de l'article.

Le CSASD a donc été reconvoqué le 20 mars mais en l'absence de modification substantielle de ce projet de carte scolaire, le vote contre a été réitéré, de façon unanime par toutes les organisations syndicales.

Bilan de ce CSASD :

Mesures :

- Création d'un poste de TPS à l'EM Chopin à Bassens
- Levée du retrait à Dupaty Bordeaux EE
- Levée du retrait EE Cassios Canéjan
- Levée du retrait EE Rousseau Libourne
- Levée du retrait EE Steg Libourne
- Levée du retrait EE Camus à Lormont
- Levée du retrait à l'EE Aliénor d'Aquitaine à Talence
- Levée du retrait à l'EM La Plaine à Artigues près Bordeaux
- Octroi 0.5 ETP de direction supp pour : EE Prévert à Bruges et EE Rolland à Lormont
- Artigues près Bordeaux : annulation du transfert supplémentaire de l'EM La Plaine à l'EE Feydeau mais transfert depuis l'EM du Parc ; l'EP Feydeau passerait donc à 8 classes (3 maternelles / 5 élementaires), l'EM du Parc passerait à 4 classes tandis que l'EE du Parc sera à 14 classes.
- Annulation de l'attribution de classe à l'EM Jean Jaurès de Léognan – les effectifs restent sous surveillance.
- Annulation de la transformation en classe ordinaire de la classe de Doulezon (RPI 27)
- Annulation de la transformation en classe dédoublée de la classe élémentaire ordinaire à Castillon-la-Bataille.
- Transfert du poste de remplaçant de Suzanne Lacore vers Cabanne à St André de Cubzac
- Annulation de la transformation en dispositif dédoublé de l'école Charles Martin de Bordeaux
- 48 attributions / 84 retraits et donc -36 postes. Réserve de 15.
- Décharges de direction abondées (3.01 ETP de décharge) en regard du contexte scolaire : ➔ 0.17 à Ravel à Talence, 0.17 à Brassens à St Ciers, Lac 2 0.5, Podensac 0.5, Faure à Pellegrue 0.17, EP Castillon 0.5, Faure à Lormont 0.17, Prévert Bx 0.17.
- 6 ETP attribués aux enfants porteurs de handicap : 1 créaion ULIS à Mandela Bx, 1 ULIS à Simone Veil à Bx, 1 ULIS dans la circo de Sud Médoc mais pas d'école définie (négociation avec les mairies et si possible avant le mouvement).
- 2 ETP pour l'ITEP rive gauche à Pessac + 1 IME à Papillons Blancs à St Emilion + 1 poste enseignant référent
- L'APAJE récupère sa direction et rend un poste à l'Education Nationale
- Conseillers pédagogiques : +0.5 CPC à St Médard en Jalles,
- 15 mesures de sauvegarde pour la ruralité

2200 allègements de classe, 616 dédoublements en prioritaire sur les GS, CP, CE1.

Il reste 14 postes pour assurer les ajustements de rentrée. A ce stade, la fluctuation des effectifs étant forte, la DASEN préfère garder sa réserve et créer des postes de brigade en juin.

Quelques informations et questions diverses :

- La rectrice a signé une convention avec le directeur de l'ARS pour travailler conjointement sur l'ouverture de dispositifs pour les élèves dont la notification d'orientation en établissement médico-social est bloquée. L'ARS doit oeuvr er sur la sortie des jeunes de plus de 18 ans des établissements puisqu'ils embolisent les places et empêchent nos élèves en situation de handicap de bénéficier de la place attribuée par la MDPH. La convention va se dérouler sur 3 ans au moins. Cela permettra une prise en charge plus large de nos élèves.

- RASED : 9 postes vacants – 5 à dominante pédagogique et 4 à remédiation. Les postes restent gelés et ne seront pas fermés mais la DASEN s'étonne que les titulaires du CAPPEI ne postulent pas. Nous avons une explication : **les frais de déplacement restent indigents et les conditions de travail indignes, les collègues préfèrent donc retrouver une classe ordinaire en choisissant « le moins pire ».**

- Bâti scolaire : travail conjoint avec les services de la préfecture sur le fond vert pour améliorer les bâtis – et au Sgen CFDT Aquitaine nous constatons régulièrement les difficultés. **N'hésitez pas à nous les faire remonter (chauffage, températures estivales, bâtiments présentant des problèmes d'entretien…)**.

- Journées Olympiques et Paralympiques : des partenaires comme l'USEP, sont mobilisés. Il existe plusieurs projets autour du sport scolaire pour continuer à mobiliser les enseignants et les élève. En revanche, la DASEN découvre **la livraison chaotique des pièces de 2€ et la responsabilité qui incombe aux directeur.trices dans leur stockage**. Nous invitons toutes les écoles à faire remonter à leurs IEN leur difficulté (manque de pièces, livraisons qui n'ont pas lieu…) le plus rapidement possible pour éviter toute mise en cause des directeur.trices.

- Banalisation du redoublement : les textes officiels ne sont pas parus. Les services de la DSDEN et les IEN ont donc agi comme d'ordinaire. **Le Sgen CFDT Aquitaine a souligné que le caractère d'urgence et le non-respect des collègues, acculés à faire un conseil des maitres en catastrophe pendant une période chargée de fin de semestre, était inacceptable.**

- Les effectifs de ONDE utilisés pour le CSASD sont pondérés de façon statistique par la DSDEN en fonction des évolutions des années précédentes et des chiffres communiqués par les mairies. **Il est donc impératif que les chiffres des mairies soient actualisés avant chaque CSASD et que ONDE soit à jour avant la tenue des instances.**

- Les ULIS sont implantées dans les écoles suite à la pression des demandes (quand le nombre de demandes augmente fortement).

- Enveloppe du pacte : c'est le Secrétaire Général du Rectorat qui est en charge de ce contingent. Il y avait 5030 parts pour la Gironde et 4530 parts ont été réparties.

- Remplacement : nombre de jours non remplacés
    - Taux global : besoins en ½ journées ➔ il y a eu 88281 ½ journées d'absences du 01/09/2023 au 01/03/2024. On est à 65 686 ½ journées couvertes par le remplacement. Le nombre global est de 1 058 178 ½ journées de présence possible pour les enseignants de Gironde. Le ratio du taux de non remplacement 2.1% sur

l'intégralité des enseignants actifs, ce que la DASEN trouve peu finalement. **Cependant nous tenons à amender ces chiffres : rapportés au nombre d'écoles du département, les 22 595 ½ journées non remplacées correspondent en moyenne à 12 journées non remplacées pour chaque école de Gironde. La DASEN est consciente que certaines circonscriptions sont plus en difficulté que d'autres sur le plan du remplacement.**

- Formation syndicale : M. Méot doit renvoyer aux IEN une information. **Le courrier type est la convocation/invitation mais l'ASA n'est pas obligatoire.**

- CAPPEI : départs en stage remplacés ➔ 20 personnes : 7 en ULIS école, 8 en ULIS collège, 0 en troubles moteurs, 3 départs en SEGPA, 2 en comportement / départs non remplacés : dominante péda : 3, dominante relationnelle : 4. L'application Colibri qui donne un avis défavorable au départ en stage alors que les candidats avaient un avis favorable. Mais ils n'ont pas été retenus pour partir en stage. Donc l'application après clôture leur attribue un avis défavorable par défaut.

- **Le Sgen CFDT Aquitaine s'est fait le porte-parole des collègues reprenant à temps partiel de droit dont l'information concernant leur jour libéré n'était pas communiqué à moins de 15 jours de leur reprise. C'est une forme de mépris et la DASEN a reconnu que la procédure n'était pas la bonne. Nous restons vigilants, n'hésitez pas à nous solliciter si vous rencontrez des difficultés de ce type.**

- Postes EMILE : ne subissent pas la règle du dernier arrivé. Ce sont des postes protégés de fermeture.

- La DASEN va faire remonter la problématique des retraits sur salaire suite à des trop-perçus. **En effet, certains collègues se voient amputés de sommes trop importantes (plus de 10% de leur salaire, ce qui est illégal). Le Sgen CFDT Aquitaine a rappelé la règle légale et fait la distinction entre une saisie sur salaire (environ 30%) qui fait suite à une condamnation en justice et un retrait de trop-perçu qui fait suite à <u>une erreur de gestion</u>. Alors que les collègues doivent déclarer leur grossesse et leur congé maternité largement en avance, que d'autres sont dans les temps pour leur CLD, il est inadmissible que les sommes trop-perçues soient aussi importantes et plus encore qu'elles soient prélevées de cette façon. La DASEN ainsi que la SG ont précisé qu'elles allaient agir pour éviter cela.**

- AESH : 19h30 / 23h30 alors qu'ils effectuaient 20h ou 24h. Les services ont envoyé un mail aux coordos en décembre et l'ensemble des pilotes et co-pilotes de PIAL ont été informés en visio. Normalement tout le monde a le même niveau d'information. Le guide de gestion des AESH a été renvoyé aux établissements le 5 mars dernier.

- Taux de scolarisation des TPS : 21 dispositifs en 2021, 21 en 2022, 22 en 2023, au moins 23 en 2024. Cela représente 275 élèves à la rentrée dans les 22 dispositifs. Cela fait un taux à 0.21%. Il y aura une commission mixte pour que cela bénéficie aux enfants des familles les plus éloignées de l'école.

- Mise en place du LPI : mise en ligne compliquée. On n'est pas encore en capacité de donner un état des lieux du déploiement actuel. 1978 LPI en fonctionnement. Ils se répartissent en 899 sur les PPRE, 134 sur des PAP, 30 en GEVASCO et 200 pour des PPS. C'est toujours plus performant dans le 1D que dans le 2D.

- Référent égalité filles-garçons : on n’a pas de cadre particulier et pas d’indication.

Pour que le Sgen CFDT Aquitaine soit toujours aussi réactif à vos problématiques, n’hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous pourriez rencontrer. Nous porterons les questions dans les instances pour des réponses fiables et rapides.